

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme CADENET Catherine, M. CAILHOL Gérard, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : Mme Claudine IACOVO à M. ARTIS Frédéric, M. PUECH Simon à M. ROUSTAN Sébastien

Mme GARIBOTTO Laure a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal fait remarquer un oubli dans la liste des présents. Mme Claudine IACOVO était présente.

1- Participation à l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur en vue de l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics

Monsieur le Maire, après avoir rappelé qu'une étude sur les toitures des bâtiments publics a déjà été réalisée en 2017 par le Parc Naturel Régional des Grands Causses et avait permis l'installation de panneaux photovoltaïque à Ségonzac, propose de renouveler la participation à cette étude et de soumettre les bâtiments de l'école publique, la salle des fêtes et des ateliers municipaux.

Le conseil municipal se prononcera sur la validation du projet après la finalisation de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de participer à l'étude.

Vote : 14 Pour - 0 Contre - 1 Abstention.

M. CAILHOL Gérard est désigné représentant à la commission de sélection des offres.

2- Taxe aménagement

La délibération est reportée au prochain conseil municipal dans l'attente de la signature du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

3- Tarif de l'eau et assainissement

Le budget de l'eau étant excédentaire, Monsieur le Maire, propose de ne pas augmenter le tarif de l'eau et demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter une délibération concernant le tarif de l'assainissement, celui-ci étant déficitaire. Après avoir entendu les 2 simulations de hausse des tarifs assainissement (1- augmentation de la part fixe 2- augmentation de la part fixe et variable) le conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'augmentation de la part fixe uniquement, ainsi celle-ci passera à 90€ au lieu de 80€ à partir du 1^{er} Octobre.

4- Convention d'assistance technique pour l'exploitation d'ouvrage du service assainissement collectif.

Monsieur le maire présente le devis reçu de l'entreprise Saur pour l'entretien des postes de relevages d'assainissement de la commune d'un montant de 2600€ annuel.

Il rappelle qu'actuellement la commune a déjà une convention de ce type avec l'entreprise Véolia pour un montant de 6840€ annuel. Monsieur le Maire propose de résilier la convention avec Véolia et d'en signer une nouvelle avec la Saur à partir du 01 Janvier 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de convention.

Monsieur le Maire présente également la proposition d'avenant de la Saur concernant la convention d'assistance technique au service de l'eau potable pour des l'assistance exploitation du service et assistance recherche et réparation de fuite pour un montant annuel de 6930€ HT.

Le conseil municipal se prononce contre l'avenant à l'unanimité.

5- Demande de subventions : amélioration réseaux d'eau

Monsieur le Maire explique que certains travaux d'amélioration du réseau d'eau sont à prévoir, notamment l'installation de système de sécurité sur les portes des réservoirs d'eau, le changement des capots ainsi que la pose de compteurs sectoriels dans le village. Le coût des travaux est estimé à 50 000€

Pour les envisager, Monsieur le Maire propose de d'établir un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du département, à hauteur de 50%.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité et charges le Maire de signer les documents nécessaires au dossier.

6- Opération façade

En 2018, l'opération façade avait été renouvelée pour 3 ans. Suite à de nouvelles demandes, il semble opportun de répéter cette opération pour 3 ans de plus. Monsieur le maire propose de conserver le même règlement, qui définit le périmètre et les aides attribuées. Cette opération concerne le centre-bourg pour les façades donnant sur la voie. La subvention est déterminée en fonction de la surface. 12€/m² plafonnée à 1500€ et 40% de la facture TTC (La subvention peut être bonifiée si les travaux comprennent la peinture des menuiseries à hauteur de 15€/m²).

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler l'opération façade.

7- Projet Éolien

Monsieur le maire rappelle le souhait de la collectivité de développer les énergies renouvelables sur son territoire, suite à la présentation qui avait été faite par l'entreprise VDN lors d'une réunion plénière le 28 mai 2021 concernant un projet éolien sur la commune et au vu du manque d'éléments sur ce projet, le conseil municipal, après délibération s'oppose à celui-ci.

Vote : 0 Pour - 11 Contre - 4 Abstentions.

Questions diverses :

- Travaux RD999 : Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'aménagement de l'entrée de village sur la RD999. L'avancée des travaux est satisfaisante. Il s'avère qu'une partie des réseaux d'eau n'aura finalement pas besoin d'être remplacée.
- Évêché : Le diagnostic amiante du bâtiment à été réalisé par l'entreprise Socobois qui doit établir son rapport prochainement. La signature de vente devrait se faire début Octobre.
- Marché de réhabilitation de l'Évêché : Plusieurs visites du bâtiment ont été organisées avec les candidats potentiels. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 30 Septembre à 12h00.
- SIEDA : campagne audit énergétique 2022-2023 : La Municipalité a reçu une proposition du Sieda pour réaliser un audit énergétique des bâtiments communaux. Le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite.
- Déneigement des voies : Communauté de Communes du Saint-Affricain propose un groupement de commande pour une astreinte de déneigement des voies communales du 15 novembre au 15 mars, pour un coût de 2000€/an. Le conseil municipal ne souhaite pas renouveler le groupement de commande.
- Elections : A l'approche des élections Départementales partielles, Monsieur le Maire propose d'établir le planning de permanences du bureau de vote.
- Circulation – Mas de Gantou : Plusieurs problèmes ont été signalés concernant la circulation des véhicules dans la rue du Mas de Gantou. Les véhicules roulent à une vitesse trop élevée et ne respect pas toujours la signalisation mise en place (Rond-point, céder le passage). Le conseil municipal étudiera prochainement les solutions possibles pour faire respecter les conditions de circulations (Stop, chicanes...).
- Poubelles lotissement Estindillac : Les conteneurs à poubelles ont été mis en service au lotissement de l'Estindillac. Un mot concernant le dépôt des ordures ménagères sera publié dans le bulletin municipal.
- Eclairage Public : Proposition de procéder à l'extinction de l'éclairage public des hameaux de Rayssac, Ségonzac et Salmanac toutes les nuits de 23h00 à 5h00. Le conseil municipal étudiera cette proposition.